

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025

Présents :

Alain Blondet, Frédéric Cottet-Emard, Anne-Marie Kleinklaus, Patricia Poitry, Joël Thibaudon, Laurie Mathieu, Benjamin Bouilloux, Mariane Dézile.

Excusés avec pouvoirs : Edith Singer a donné pouvoir à Mariane Dézile,
François Durafour a donné pouvoir à Benjamin Bouilloux,
Éric Michaud a donné pouvoir à Alain Blondet,
Tony Millet a donné pouvoir à Joël Thibaudon
Véronique Planchin a donné pouvoir à Anne-Marie Kleinklaus,
Laëtitia Perrin a donné pouvoir à Frédéric Cottet-Emard,
Jean-Daniel Maire a donné pouvoir à Laurie Mathieu.

Secrétaire de séance : Joël Thibaudon

Début de la séance : 20h00

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du 10 avril 2025.
Après un tour de table, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

URBANISME

~ 2025-33 : Achat de la parcelle AB 581 – Chemin du cimetière

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite à la division de la parcelle AB 228, Madame Floriane Nicolet propose de céder la parcelle AB 581 de 60 m² nouvellement créée à la Commune au prix de 1 €.

Après discussion le conseil municipal à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'offre de Madame Floriane Nicolet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les dépenses correspondantes et tout document relatif à cette acquisition,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les formalités nécessaires à cette opération et notamment signer les actes notariés à venir qui seront reçus par Maître BUSCOZ, notaire à Saint-Claude.

~ 2025-34 : Mandat à l'Office Notarial PINSON & KHALIFE pour la vente de la parcelle ZO 139 à Sièges

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le courrier de Madame QUIMBEL du 30 mars 2025 informant la commune du retrait de son offre d'achat pour la parcelle ZO 139.

La parcelle étant dorénavant disponible, l'Office Notarial PINSON & KHALIFE propose de se charger de la vente.

Les honoraires de négociation s'élèvent à 4,5 % du prix de vente pour un mandat exclusif ou 5,5% du prix de vente pour un mandat simple.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de donner mandat « simple » à l'Office Notarial PINSON & KHALIFE pour la vente de la parcelle ZO 139 sans notion d'exclusivité.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le mandat et tout document relatif à cette opération.

FINANCES

~ 2025-35 : Déplacement du Monument aux Morts et création d'un mémorial - SIEGES

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de déménagement du Monument aux Morts et la création d'un espace mémorial à Sièges.

Afin de définir le plan de financement de cette opération, il sollicite l'avis du conseil municipal pour déposer différents dossiers de demande de subvention auprès des financeurs.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le projet de déménagement du Monument aux Morts et la création d'un espace mémorial à Sièges
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions relatifs à ce projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

~ 2025-36 : Budget principal – Amortissement sur un an des subventions d'équipement versées et neutralisation budgétaire de cet amortissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret N° 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées par les communes, leurs établissements publics et les départements,

Vu le décret N° 2015-1848 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des bâtiments et des installations ou des projets d'infrastructures d'intérêt national et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées,

Considérant que la neutralisation peut être totale, partielle ou nulle et qu'elle est réalisée budgétairement de la manière suivante :

- Constatation de l'amortissement des biens, quelle que soit leur nature, conformément au plan d'amortissement :
 - dépense au compte 68,
 - recette au compte 28,
- Neutralisation (facultative) de l'amortissement des subventions d'équipement versées :
 - dépense au compte 198 « Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées »,
 - recette au compte 7768 « Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de procéder, à compter de l'exercice budgétaire 2025 et pour les exercices budgétaires suivants, à l'amortissement sur un an des subventions versées, à la neutralisation budgétaire totale de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées et de prévoir les crédits au budget primitif pour par décision modificative pour 2025.

~ 2025-37 : Modification d'emploi : création et mise à jour du tableau des effectifs

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le tableau des emplois,

Emploi	Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	
	Cadre d'emplois des adjoints administratifs		
Poste de Secrétaire de mairie	Adjoint Administratif Territorial Principal 2 ^e classe	Groupe 1	1 poste à 35h
			1 poste à 28h
			1 poste à 20h
	Cadre d'emplois des adjoints techniques		
Agent technique polyvalent	Adjoint Technique	Groupe 1	2 postes à 35h

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Conformément aux dispositions de l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu de l'inscription sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur territorial au titre de l'année 2025 de l'agent faisant fonction de secrétaire générale de mairie, il convient de modifier l'emploi correspondant.

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- la suppression de l'emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} Classe à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires,
- la création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier comme suit le tableau des emplois :

Emploi	Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	
	Cadre d'emplois des adjoints administratifs		
Poste de Secrétaire de mairie	Adjoint Administratif Territorial Principal 2 ^e classe	Groupe 1	1 poste à 35h
			1 poste à 20h
Poste de Secrétaire de mairie	Rédacteur Territorial	Groupe 1	1 poste à 35h
	Cadre d'emplois des adjoints techniques		
Agent technique polyvalent	Adjoint Technique	Groupe 1	2 postes à 35h

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juin 2025,

Filière : administrative

Cadre d'emploi : rédacteur territorial

Grade : rédacteur territorial

- ancien effectif : 0

- nouvel effectif : 1

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

QUESTIONS DIVERSES

ATC France : Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la société ATC France proposant d'acquérir la parcelle ZD 52 située Sur le Mur. Cette parcelle leur est actuellement louée et accueille un pylône télécom. Après discussions, le conseil municipal ne souhaite pas vendre cette parcelle.

Appartement T2 Centre Social : À la suite du départ d'un locataire, après discussions des membres du conseil, un nouveau locataire a été désigné.

Location de la salle des fêtes : Les conventions de location ont été mises à jour.

Maison Des Associations : Joël Thibaudon ayant récemment démissionné de la Présidence de la MDA, Monsieur le Maire le remercie pour son investissement et pour le temps consacré à l'association.

DICRIM : Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la Commune. Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont participé à la distribution.

Numéros de rue : La base adresse de la commune est maintenant certifiée, toutes les adresses ont dorénavant un numéro et une rue définis. Ces informations sont consultables sur le site adresse.data.gouv.fr.

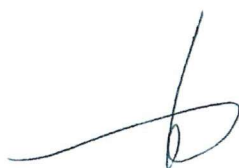
Travaux RD 100 : En raison de travaux, la route reliant Molinges à Viry sera fermée à partir de la fin du mois de juin pour environ trois à quatre mois.

PLUi : La Communauté de Communes met à disposition une plateforme collaborative qui permet à tous les habitants du territoire de mettre en avant des "zones à enjeux" c'est à dire des lieux présentant un intérêt à valoriser ou nécessitant une attention particulière. C'est dans ce cadre que vous êtes invités à contribuer sur la carte collaborative disponible sur le site de la communauté de communes au lien suivant : <https://pluihjsc.gogocarto.fr/elements/add>

Prochain Conseil Municipal : 19 juin 2025 à 20h

Fin de la séance : 22h00

Le Secrétaire de séance,
Joël Thibaudon



Le Maire,
Alain Blondet

